



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division des Etablissements

Affaire suivie par
Franck HUGOY

Téléphone
01.57.02.64.62
Fax
01.57.02.62.33
Mél
ce.de@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 4 avril 2016

La rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les adjoints-
gestionnaires

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
d'académie – directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis
et du Val-de-Marne

Circulaire n°2016-048

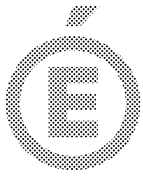
**Objet : Moyens d'actions dans le cadre de la maitrise des risques
budgétaires et comptables.**

**PJ : Annexe 1-Rencontres de Mutualisation des Compétences
Annexe 2 -Passation de Service Gestionnaire**

Dans le cadre de la politique académique d'amélioration de la qualité
budgétaire et comptable des établissements, plusieurs actions ont été
mises en place depuis la rentrée scolaire 2015.

Une information a été diffusée aux EPLE sur les sujets propres à la
comptabilité budgétaire et générale, selon un rythme mensuel. Dans le
même temps, des groupes de travail se sont réunis autour de différentes
thématiques, et en particulier sur le suivi des voyages et sur l'élaboration
de fiches de procédures pour le déploiement progressif du contrôle interne
comptable. Enfin, des rencontres de mutualisation des compétences visant
à échanger sur les pratiques des agents-comptables dans un objectif de
formation réciproque seront programmées à nouveau courant juin (annexe
1).

Ces dispositions visent à l'amélioration de la professionnalisation de la
fonction comptable. Par ailleurs, et dans un souci de continuité du service
public, il convient de sécuriser la transmission des données de gestion de
l'EPLE afin de permettre à l'ordonnateur ou à l'adjoint-gestionnaire
nouvellement nommé d'en appréhender le contenu dans sa globalité.



2

Vous voudrez bien trouver en annexe 2, un document qui constituera le relais entre le gestionnaire sortant et le gestionnaire entrant. J'attache du prix à ce qu'il soit renseigné dès à présent avec la plus grande attention par tous les gestionnaires, **qu'ils soient dans une perspective de mutation ou non**. Le gestionnaire arrivant dans un établissement, dans le cadre d'une mobilité ou d'une réussite au concours, disposera ainsi d'un document synthétique qu'il sera amené à contresigner dans le premier mois de son année d'exercice, en faisant part de ses éventuelles observations.

Je vous remercie de la part que vous prendrez dans cet objectif commun d'amélioration de la qualité comptable qui s'appuie sur une attention particulière portée à l'environnement professionnel et sur l'esprit de solidarité propre à l'académie de Créteil.

Pour le Recteur et par délégation
le secrétaire général

Thierry LEDROIT